

Direction des services techniques et
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/BC/AB-210527-0829

ARRETE N° ARR/2021/ST/229

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété
par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures
nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre la tenue d'un **TOURNOI DE FOOTBALL**, Maison du
Foot, rue de la Lionderie à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour
réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : les 12 et 13 juin 2021, entre 13h et 20h, le stationnement de tous
véhicules, cycles et motocycles, sera interdit sur le parking de la Maison du Foot rue
de la Lionderie à Hem.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la
ville de Hem

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de
la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le
Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au
Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la
Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra.

Fait à HEM, le 29 MAI 2021



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR